

**De:** "Guillaume Fourcroy" <gued70@gmail.com>

**À:** "Enquête-Plu-Questembert" <enquete-plu-questembert@qc.bzh>

**Envoyé:** Vendredi 16 Janvier 2026 08:50:47

**Objet:** Enquête publique. Modification n°6

Madame la Commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification n°6 du PLU de Questembert ouverte du 19 décembre 2025 au 19 janvier 2026, je souhaite vous faire part de quelques observations:

En page 24 du document de référence, on peut lire concernant les accès et dessertes du site La Bande du Godreho : "l'accès au site s'effectuera, pour les futures constructions réalisées sur les fonds de parcelles au nord depuis la rue du Godreho, qui sera à viabiliser dans sa partie sud. Pour les autres constructions, deux accès seront créés au niveau de l'avenue de la Gare après aménagement permettant la sécurisation."

Cet accès est matérialisé en page 26 par la flèche jaune orientée Nord/Sud. Il représente un accès desservant les 19 terrains du futur lotissement "Jardins de Kerbonnet 2" par la rue des Amandiers, qui donne elle-même sur la rue des Cerisiers.

Or, le permis d'aménager des jardins de Kerbonnet 2 ne retient pas cette hypothèse d'aménagement. En effet, un accès au lotissement est prévu par le Sud avec des voies en impasse pour desservir les 19 logements futurs. Cet accès depuis le lotissement existant "jardins de Kerbonnet 1" est cohérent et validé par le permis d'aménager.

Il a été rappelé récemment à l'aménageur les conditions d'interventions pour les futurs travaux. Vous trouvez en pièce jointe la copie de mes échanges avec la Ville de Questembert à ce sujet.

Par ailleurs, des questions de sécurité routières et de sécurité de personnes ont été régulièrement mises en avant par les riverains du village du Godreho depuis plusieurs années. La ville de Questembert y a effectué en 2018 différents aménagements afin de sécuriser davantage le site. La rue des cerisiers est interdite aux véhicules de plus de 3,5 t depuis plusieurs décennies et la vitesse y est limitée à 30 km/h. Donner un accès au futur lotissement par le village du Godreho (par la rue des Amandiers) serait incohérent et dangereux.

Il m'apparaît nécessaire de prendre en compte les éléments présentés ci-dessus dans la modification du PLU pour des raisons évidentes de sécurité, et pour qu'ils soient aussi cohérents au permis d'aménager délivré le 23 juillet 2025.

Dans l'attente de vous lire, je vous souhaite une bonne journée.

Guillaume FOURCROY



## Travaux - Kerbonnet II

1 message

Guillaume Fourcroy <gued70@gmail.com>

lun. 8 déc. 2025 à 11:30

À : urbanisme@mairiequestembert.bzh <urbanisme@mairiequestembert.bzh>

Cc : Emilie VERHOEVEN <accueil@mairie-questembert.fr>

Madame, Monsieur,

Un permis d'aménager PA 056 184 25 00003 a été délivré pour le lotissement "Les jardins de Kerbonnet II".

Des travaux ont débuté dans cette zone le lundi 1er décembre. L'accès à cette zone été faite par le chemin d'exploitation communal prolongeant la rue des amandiers. Y ont circulé matériels ( base vie, pelle mécanique et engins divers) et équipe de travaux.

Nous sommes plusieurs riverains à nous inquiéter de ces travaux et de ceux à venir concernant le futur lotissement. En effet, les rues des amandiers et des cerisiers ne sont pas adaptées aux passages de certains engins; elles sont notamment interdites aux véhicules > 3,5T. Elles sont étroites et en impasse pour la rue des amandiers. Il n'y a pas d'espaces sécurisés et réservés aux piétons. Leurs fragilités se voient aussi, en particulier le revêtement de la rue des amandiers qui est dégradé. Nous ne comprenons donc pas pourquoi ces premiers travaux se déroulent par ces rues; cela pourrait dégrader les chaussées et surtout rendre encore plus dangereuses ces zones qui le sont déjà.

Le futur accès définitif de ce projet donne sur le lotissement existant, la première phase appelée "Les jardins de Kerbonnet". Il semble logique que les accès pour travaux se fassent depuis l'avenue de la gare puis par ce lotissement (voir photo jointe).

Je vous remercie donc de me préciser en retour quelles organisations sont prévues pour la réalisation des futurs travaux d'aménagement et de construction des différents logements.

Dans l'attente, je vous souhaite une bonne journée,

Guillaume FOURCROY  
9, rue des cerisiers - Le godreho  
Questembert  
Tel : 07 71 79 85 06

---

 20250813\_144105.jpg  
2,4 Mo



---

## Travaux - Kerbonnet II

1 message

**Sophie DANIEL** <s.daniel@mairiequestembert.bzh>

lun. 8 déc. 2025 à 16:05

À : Guillaume Fourcroy <gued70@gmail.com>

Cc : urbanisme Questembert <urbanisme@mairiequestembert.bzh>, Police Municipale <pm@mairiequestembert.bzh>, jean-Pierre Le Metayer <jp.lemetayer@mairiequestembert.bzh>

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel ci-dessous concernant les travaux liés au Permis d'Aménager Kerbonnet II.

Les interventions réalisées la semaine dernière ont été effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Ces travaux sont à présent terminés.

Il est bien entendu que l'accès des engins ne doit pas se faire par le village du Godrého, où la circulation des véhicules lourds est interdite, mais exclusivement par le lotissement de Kerbonnet I.

Un rappel en ce sens a été adressé ce jour au porteur de projet, qui s'est engagé à informer l'ensemble de ses entreprises des modalités d'accès au chantier.

Je vous remercie de nous avoir signalé ce dysfonctionnement.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous constatez de nouveaux incidents.

Cordialement,



**Sophie DANIEL**  
**Directrice Générale Adjointe**  
**Responsable du Pôle Vie de la Cité & Citoyenneté**

**Mairie de Questembert**  
BP 4014  
56231 Questembert Cedex  
Tél. : 02 97 26 11 38 - 06 70 28 35 64

[www.questembert.fr](http://www.questembert.fr)

Pensez à l'environnement. N'imprimez ce courriel que si vous en avez vraiment besoin.

Les travaux qui ont généré du trafic d'engins rue des amandiers sont dus aux travaux de l'INRAP

'**Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)** est un établissement public à caractère administratif de recherche français créé par la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. Il s'est substitué à l'**Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan)**, ass

----- Forwarded message -----

De : Guillaume Fourcroy <[gued70@gmail.com](mailto:gued70@gmail.com)>

Date: lun. 8 déc. 2025 à 11:30

Subject: Travaux - Kerbonnet II

To: [urbanisme@mairiequestembert.bzh](mailto:urbanisme@mairiequestembert.bzh) <[urbanisme@mairiequestembert.bzh](mailto:urbanisme@mairiequestembert.bzh)>

Cc: Emilie VERHOEVEN <[accueil@mairie-questembert.fr](mailto:accueil@mairie-questembert.fr)>

[Texte des messages précédents masqué]

